



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 39 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES
7. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Compte de gestion 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Henry-Paul JAFFARD.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201939-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 39 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 7. FINANCES BUDGET ANNEXE ECOTAXE Compte de gestion 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2019,

Considérant que l'instruction M14 définit le compte de gestion du Comptable comme étant l'ensemble des documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que défini par le plan comptable de 1982,

Considérant que le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes,

Considérant que l'arrêt du compte de gestion est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, ce dernier constituant l'arrêté définitif des comptes,

Considérant que le Comptable Public de Saint Martin de Ré a transmis le compte de gestion 2018 du budget annexe Ecotaxe le 6 février 2019,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget annexe Ecotaxe est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

La synthèse des réalisations de l'exercice 2018 des Comptables Publics figure dans l'annexe jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'arrêter le compte de gestion 2018 du budget annexe Ecotaxe des Comptables Publics de Saint Martin de Ré,**
- **déclarer que le compte de gestion 2018 du budget annexe Ecotaxe dressé par les Comptables Publics de Saint Martin de Ré et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**

Affichée le : 12 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201939-DE

Reçu le 12/04/2019

Résultats budgétaires de l'exercice

42200 - ECOTAXE CDC ILE DE RE -

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 392 947,07	6 098 457,15	8 491 404,22
Titres de recette émis (b)	1 253 280,61	5 449 882,54	6 703 163,15
Réductions de titres (c)		1 193 503,35	1 193 503,35
Recettes nettes (d = b - c)	1 253 280,61	4 256 379,19	5 509 659,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 392 947,07	6 098 457,15	8 491 404,22
Mandats émis (f)	102 761,69	3 221 917,90	3 324 679,59
Annulations de mandats (g)		82 389,71	82 389,71
Depenses nettes (h = f - g)	102 761,69	3 139 528,19	3 242 289,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 150 518,92	1 116 851,00	2 267 369,92
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201939-DE
Reçu le 12/04/2019

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42200 - ECOTAXE CDC ILE DE RE -

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ECOTAXE CDC ILE DE RE - Investissement Fonctionnement	267 485,04 3 941 199,18 4 208 684,22	1 142 742,03 1 142 742,03	1 150 518,92 1 116 851,00 2 267 369,92		1 418 003,96 3 915 308,15 5 333 312,11
TOTAL II	4 208 684,22	1 142 742,03	2 267 369,92		5 333 312,11
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 208 684,22	1 142 742,03	2 267 369,92		5 333 312,11

null

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-0201939-DE
Reçu le 12/04/2019